



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.2/45/6
22 octobre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
DEUXIEME COMMISSION

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA DEUXIEME COMMISSION

Lettre datée du 11 octobre 1990, adressée au Président de la
Deuxième Commission de l'Assemblée générale par le Président
de la Cinquième Commission, relative au projet de plan à
moyen terme pour la période 1992-1997

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 24 septembre 1990 que m'a adressée le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/45/5) pour me faire savoir qu'à la troisième séance plénière de sa quarante-cinquième session, tenue le 21 septembre 1990, l'Assemblée avait décidé de renvoyer, entre autres, le point 119 de l'ordre du jour (Planification des programmes) à la Cinquième Commission.

Aux termes de la section I de sa résolution 36/228 A, en date du 18 décembre 1981, l'Assemblée générale avait fait siennes les conclusions et recommandations énoncées par le Comité du programme et de la coordination (CPC) dans le rapport sur les travaux de sa vingt et unième session 1/. Une de ces recommandations, figurant au paragraphe 471 de ce rapport, se lisait comme suit :

"Chaque chapitre du projet de plan à moyen terme devrait être soumis à la Commission de l'Assemblée générale ayant compétence pour le programme en question avant que le plan dans son ensemble soit adopté par l'Assemblée en séance plénière."

A sa session en cours, l'Assemblée générale est saisie du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/45/6); d'une récapitulation sommaire des observations et recommandations formulées par les Etats Membres et les organes intergouvernementaux depuis 1988 touchant le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 (A/45/279); et du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trentième session [A/45/16 (Parties I et II)].

L'annexe à la présente lettre indique, pour chaque programme du projet de plan, l'organe compétent auquel il devrait être soumis.

Afin de permettre à la Cinquième Commission de tenir pleinement compte des vues que les Etats Membres pourraient souhaiter exprimer à la Deuxième Commission sur les programmes pertinents du projet de plan à moyen terme pour la période 1992-1997, je vous serais obligé de bien vouloir communiquer ces vues à la Cinquième Commission au plus tard le 9 novembre 1990.

Le Président de la Cinquième Commission
de l'Assemblée générale.

(Signé) E. Besley MAYCOCK

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session,
Supplément No 38 (A/36/38), chap. VII.

Annexe

**EXAMEN DU PROJET DE PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1992-1997
ET DES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EN
SEANCE PLENIERE ET LES GRANDES COMMISSIONS**

Programmes et documents s'y rapportant**Organe chargé de l'examen**

Introduction au plan a/, annexe à l'Introduction b/, et note du Secrétariat contenant une récapitulation sommaire des observations et recommandations formulées par les Etats Membres et les organes intergouvernementaux depuis 1988 touchant le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 g/	Assemblée plénière et toutes les grandes Commissions
Programmes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 37 et 45	Assemblée plénière
Programmes 1, 2, et 7	Première Commission
Programmes 1, 2, 4, 5, 6, 8, 35, 36 et 38	Commission politique spéciale
Programmes 11 à 24, 30 à 34, 37 et 45	Deuxième Commission
Programmes 11, 12, 20, 25 à 29, 30 à 34, 35 et 36	Troisième Commission
Programmes 1 et 4	Quatrième Commission
Programmes 39 à 44	Cinquième Commission
Programme 9	Sixième Commission

a/ A/45/6 (Introduction).

b/ A/45/6 (annexe à l'Introduction).

c/ A/45/279.
